



Notre objectif,
VOTRE REUSSITE !!!

CHAMBERY
248-250 rue Nicolas Parent
☎ 04 79 62 08 73
N° agrément E 19 073 0005 0

✉ autocoledesalpes@gmail.com

automotocoledesalpes.fr

SAINT ALBAN LEYSSE
394 rue de la Perrodière
☎ 04 79 85 09 54
N° agrément E 19 073 0006 0

PROGRAMME DETAILLE FORMATION PASSERELLE A2<A

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de circuler en toute sécurité.

Compétences et sous compétences travaillées :

- Objectifs de la formation**
- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
 - comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
 - travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?
La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	<p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • puissance minimale de 50 kW • cylindrée minimale de 295 cm³ pour un moteur à combustion interne • rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique • poids à vide minimum de 175 kilogrammes • équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués <p>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.</p> <p>Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.</p> <p>Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.</p>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. • La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. • La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). • La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Théorie	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	• 2 h	• Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	• 3 h	• Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

A la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Avoir 18 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Nota : La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Durée de la formation : 7 Heures de conduite Minimum
Lieu de la Formation : Chambéry
Date(s) : Nous consulter

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement

- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques et le livret d'apprentissage
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation

SUIVI PEDAGOGIQUE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

ENCADREMENTS INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

RESULTAT ATTENDU

Permis de la catégorie A

SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation de formation permettant de faire la demande d'obtention de titre « permis A »

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATEGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2019 susvisé.

CODES ROUSSEAU

Raison sociale de l'établissement : _____

N° d'agrément _____ N° de SIREN ou SIRET _____

Adresse _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral _____

Atteste que :

Nom de famille _____

Nom d'usage _____

Prénom(s) _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

Date d'obtention du permis A2 : _____

N° du permis de conduire : _____

A suivi les sept heures de la formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation _____

Signature du bénéficiaire de la formation _____

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément _____

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

Ref. 202010712171

ACCESSIBILITE A LA FORMATION-INFORMATION HANDICAP

- Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.